

cndp

Commission nationale
du **débat public**

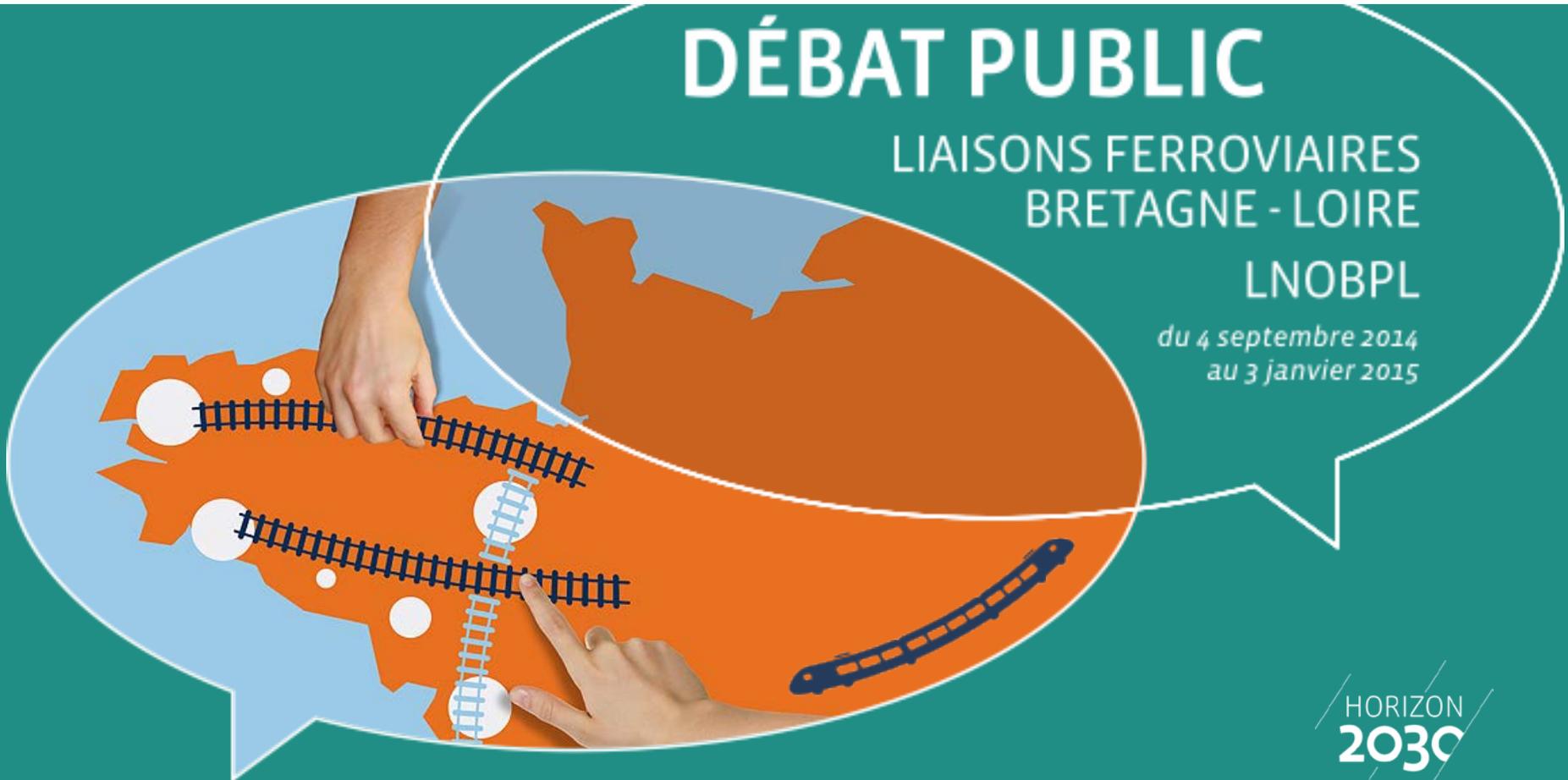
Vous donner la parole
et la faire entendre.

DÉBAT PUBLIC

LIAISONS FERROVIAIRES
BRETAGNE - LOIRE

LNOBPL

*du 4 septembre 2014
au 3 janvier 2015*



HORIZON
2030

cndp Commission nationale
du **débat public**

**Vous donner la parole
et la faire entendre.**

Réunion publique

« *Développement économique et mobilité* »

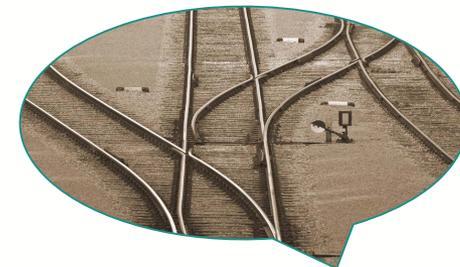
Mercredi 17 septembre 2014

Brest



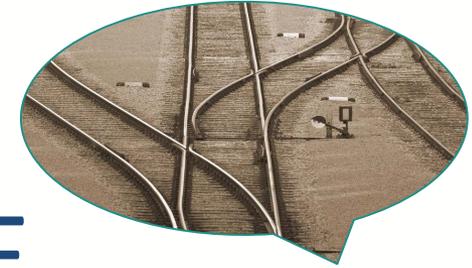
Olivier GUERIN

Président de la CPDP



M. François CUILLANDRE

Maire de Brest



Michel MORIN

Membre de la CPDP



Le cadre réglementaire du débat public

| **Deux principaux textes** régissent l'organisation d'un débat public :

| **La Convention d'Aarhus :**

- Les Etats signataires « garantissent les droits d'accès à l'information sur l'environnement, de participation du public au processus décisionnel (...) en matière d'environnement »

| **Le code de l'environnement :**

- « La Commission Nationale du Débat Public, autorité administrative indépendante, est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national »

Les principes du débat public

| Le débat public :

- Porte sur l'**opportunité**, les **objectifs** et les **caractéristiques principales** du projet
- Se déroule **en amont** de la décision du maître d'ouvrage

| Il doit permettre de **répondre aux questions suivantes** :

- Le projet est-il opportun ?
- Les objectifs du projet :
l'amélioration des dessertes, des gains de temps pour les liaisons interrégionales et nationales...
sont-ils pertinents ?
- Les caractéristiques principales sont-elles adaptées ?

L'organisation du débat public

- | Le débat public est préparé et animé par une commission particulière du débat public (CPDP), nommée par la Commission nationale du débat public (CNDP) :
- **indépendante**, elle n'a pas de lien avec le maître d'ouvrage ni avec aucune autre partie prenante du projet
- **neutre**, elle ne prend pas position sur le projet

La Commission particulière

| La CPDP est composée de :

- **Olivier Guérin**, président de la CPDP, magistrat honoraire
- **Michel Morin**, préfet honoraire
- **Paola Orozco-Souel**, consultante en énergies renouvelables
- **Martine Pattou**, architecte urbaniste
- **Alain Radureau**, ingénieur de recherche en environnement
- **Marie-Françoise Sévrain**, commissaire enquêteur, membre de la CNDP
- **Dominique Simon**, consultante en stratégie et organisation

Et d'un secrétariat général de 4 personnes à Rennes

Le rôle de la CPDP

| La CPDP anime le débat pour permettre au public :

- de s'informer sur le projet
- d'exprimer des avis, critiques et suggestions

| Trois principes régissent le débat :

- **La transparence** : toute l'information sur le projet est disponible. La CPDP veille à ce que le maître d'ouvrage apporte une réponse précise et complète à toutes les questions
- **L'équivalence** : chacun peut s'exprimer, la CPDP veille à ce que chacun puisse le faire dans les mêmes conditions
- **L'argumentation** : le débat n'est pas un sondage ou un référendum. Les positions, pour ou contre le projet ou des variantes, doivent être argumentées

Le rôle du maître d'ouvrage

| **Réseau Ferré de France**, propriétaire et gestionnaire du réseau ferré national

Sur la base du **dossier** qu'il a rédigé, il présente **le projet et répond aux questions**

Après le débat, il prendra **une décision** quant au principe et aux conditions de poursuite, ou non, du projet

Le débat public

| Quatre mois, du 4 septembre 2014 au 3 janvier 2015

| Seize réunions publiques et un atelier

| Les principales thématiques

- Le développement économique, l'aménagement du territoire, le tourisme,
- L'agriculture et les emprises foncières, le service ferroviaire,

- La rentabilité socio-économique et le financement
- La liaison Rennes-Nantes
- Le fret ferroviaire

*Ces sujets font l'objet
d'expertises complémentaires
dont les résultats seront
présentés en réunion*

Sur Internet

<http://lnobpl.debatpublic.fr>

- | Une **information** pour tous
 - Les documents du débat, le dossier du maître d'ouvrage
 - Les études réalisées pour le projet
- | Un système de **questions – réponses**
 - La CPDP veille à ce que le maître d'ouvrage réponde rapidement, de façon précise et complète aux questions
- | Des **espaces de discussion**
 - Pour poursuivre les débats après les réunions publiques
 - Pour échanger avec les internautes
- | Des **points de vue**, contributions et cahiers d'acteur
- | La **retransmission en direct** de certaines réunions publiques

L'implication d'étudiants dans le débat

| Afin de :

- **Mobiliser** et susciter la participation au débat
- **Elargir le public** du débat
- **Innover** dans les types d'implications possibles dans les débats publics

| La CPDP a retenu **trois pôles universitaires** concernés par le projet :

- Rennes, Brest et Nantes.

| Il leur est proposé de :

- Concevoir et organiser une **forme de débat ad hoc** : exposition interactive, audition, ...
- **Faire participer** les étudiants au débat : journées d'échanges, séminaires, ...

L'évaluation du débat public

- | Pour l'amélioration des dispositifs de débat public, la CNDP procède à une **évaluation des moyens d'information et de participation** mis en œuvre.
- | Des **questionnaires** vous ont été remis à votre entrée dans la salle
- | Vous pourrez aussi apporter votre appréciation **sur Internet**
- | Nous vous remercions de participer à cette évaluation qui est anonyme.

Les suites du débat public

- | Le débat public dure **quatre mois**, du 4 septembre 2014 au 3 janvier 2015
- | **Dans les deux mois** suivant la clôture du débat public, la CPDP en établit le **compte-rendu** et la CNDP en rédige le **bilan**
- | Le maître d'ouvrage dispose ensuite d'un **délai de trois mois** pour publier sa décision quant à la poursuite, ou non, du projet

Déroulement de la réunion

- | **Présentation globale du projet** *par RFF*
 - Stéphane LEPRINCE, *Directeur Régional Bretagne – Pays de la Loire*
 - Arnaud GODART et Benoît FORMSTECHE, *Mission LNOBPL*
- | **Parole à la salle:**
 - questions, écrites ou orales (1 minute maximum)
 - avis et interventions (3 minutes maximum)
- | **Intervention de Mme Françoise LELANN**, *déléguée générale d'Investir en Finistère*
- | **Intervention de Mme Claire GUIHENEUF**, *directrice de l'ADEUPa*
- | **Parole à la salle pour débattre**

Merci de vous présenter et de ne pas dépasser le temps de parole afin que tous puissent s'exprimer dans les mêmes conditions.

Comment participer au débat de ce soir ?

>> *Le temps des questions*

| Questions orales

- 1 minute maximum
- Merci de vous présenter
- Ne pas dépasser le **temps de parole**

| Questions écrites

- Rédigez votre question sur le formulaire disponible
- Et remettez le aux hôtesse

| Par Internet

- Postez votre question sur le site **Inobpl.debatpublic.fr**
- Réagissez sur Twitter : **#Inobpl**

Comment participer au débat de ce soir ?

>> *Les avis et interventions*

| **Depuis la salle**

- 3 minutes maximum
- Merci de vous présenter
- Ne pas dépasser **le temps de parole**

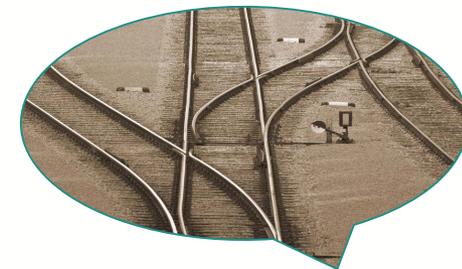
| **Par Internet**

- Postez votre avis sur le site **Inobpl.debatpublic.fr**
- Réagissez sur Twitter : **#Inobpl**

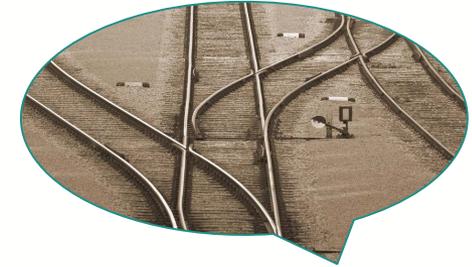
| Mme Claire GUIHENEUF

| ADEUPa

| *Directrice*



| Mme Françoise LELANN
| Investir en Finistère
| *Déléguée générale*



Comment participer au débat de ce soir ?

>> *Le temps des questions*

Questions orales

- 1 minute maximum
- Merci de vous présenter
- Ne pas dépasser le **temps de parole**

Questions écrites

- Rédigez votre question sur le formulaire disponible
- Et remettez le aux hôtesse

Par Internet

- Postez votre question sur le site **Inobpl.debatpublic.fr**
- Réagissez sur Twitter : **#Inobpl**

Comment participer au débat de ce soir ?

>> *Les avis et interventions*

| **Depuis la salle**

- 3 minutes maximum
- Merci de vous présenter
- Ne pas dépasser **le temps de parole**

| **Par Internet**

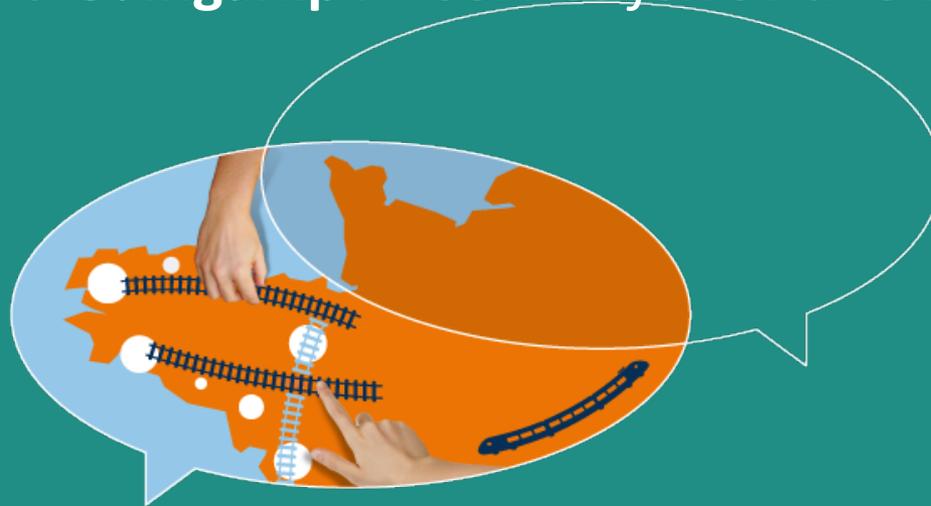
- Postez votre avis sur le site **Inobpl.debatpublic.fr**
- Réagissez sur Twitter : **#Inobpl**

Rendez-vous aux prochaines réunions publiques :

Le **18 septembre** à **Quimper** : « *Aménagement du territoire* »

Le **24 septembre** à **Vannes** : « *Tourisme* »

Le **25 septembre** à **Guingamp** : « *Service ferroviaire Bretagne Nord* »



Et sur le site Internet du débat public !

Merci de votre attention

<http://lnobpl.debatpublic.fr>

